



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 10 mai 2016

Annuaire professionnels : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine appelle à la vigilance

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine (DDCSPP35) reçoit régulièrement des plaintes de professionnels se trouvant engagés à leur insu dans un contrat d'insertion payant dans un annuaire professionnel.

La DDCSPP35 appelle les professionnels à la plus grande vigilance à l'égard des sociétés démarchant pour ce type d'annuaire.

Il est recommandé d'examiner avec le plus grand soin ce qui est présenté comme une simple demande de vérification de coordonnées et de bien lire l'ensemble du document, le caractère payant apparaissant souvent au milieu d'autres informations.

Les professionnels doivent notamment redoubler de vigilance à l'égard des sociétés situées à l'étranger et de celles utilisant des documents ressemblant à des documents officiels (facture, RSI, RCS, Info-Siret, etc.) ou mettant en avant une offre exceptionnelle à saisir.

Les professionnels victimes de ces pratiques peuvent déposer plainte pour escroquerie auprès des services de police de leur lieu de résidence ou auprès du procureur de la République.

Ils ne doivent pas se laisser intimider par les éventuelles relances comminatoires pour le paiement des sommes exigées.